



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# AVIS D'IMPÔT 2019

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP-E BEDARIEUX  
1 AV ABBE TARROUX BP5  
34600 BEDARIEUX



1294-015464-0002



1294-015464-1-1-4-015464

eco/pli 77 LOGNES PIC 09.09.19 CI 0202

M VILLERS SEBASTIEN  
AC/08/01/18  
0010 RUE DU VIEUX CHATEAU  
34600 FAUGERES

La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

### Vos références

N° fiscal (C) : 12 82 968 952 230  
Référence de l'avis : 19 34 4187545 13

N° de propriétaire : 096 V00104X

Propriétaire(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 0151 MDKBBB \*  
VILLERS SEBASTIEN

N° de rôle : 221  
Date d'établissement : 12/08/2019  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019 **447,00 €**

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre de paiement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

pour payer par téléphone ou en ligne, flashez ce QR code avec votre application mobile sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



révisée.

Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), si vous souhaitez :

- Modifier mes données d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)
- Obtenir plus de détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > Impôts locaux > taxes... > Quels impôts dois-je payer ?
- Obtenir plus de détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon impôt > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Explications sur la fabrication de votre avis de taxe foncière ?

Le calcul du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, les règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de

Les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel (pour toutes informations, consultez l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des moyens informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation cadastrale). Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales.

## Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
  - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
  - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
 SIP BEDARIEUX SAID BEDARIEUX 1 AVENUE ABBE TARROUX  
 34600 BEDARIEUX  
 Tél : 04 67 23 31 20

(Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)

département : 340 HERAULT

Commune : 096 FAUGERES

TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	20,09%	%	%	21,45%	0,205%	14,05%	%	
Taux 2019	20,09%	%	%	21,45%	0,196%	14,05%	0,505%	
Adresse	10 RUE DU VIEUX CHATEAU							
Base ①	760			760	760	760	760	
Cotisation	153			163	1	107	4	428
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018								
Cotisations 2019	153			163	1	107	4	428
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations 2018								
Cotisations 2019								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base Collectivité						Droit fixe :		
n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			19
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
					<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>447</b>